

**Nombre de membres****Séance du mardi 22 mars 2022****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Sophie DELHÔME (Maire)

**Présents :** 10**Votants:** 10**Sont présents:** Sophie DELHÔME, Alain PETITBON, Joëlle DECLERCQ, Patrick ANGOULEVANT, Laurent DEN HAERINCK, Laurent LABBE, Céline DENYS, Gérard GHEKIERE, Nicolas LEPORCQ, Aude PINEL**Représentés:****Excuses:** Annaïck DODEMAN, Bruno MALON, Yannick MARTIN, Jocelyne SANGLEBOEUF**Absents:** Hervé OUDOUX**Secrétaire de séance:** Laurent DEN HAERINCK**Objet: Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation de résultat - DE 2022 01**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PETITBON Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		160 622.03	29 287.71		29 287.71	160 622.03
Opérations de l'exercice	445 668.92	456 791.61	33 410.12	53 338.50	479 079.04	510 130.11
<b>TOTAUX</b>	<b>445 668.92</b>	<b>617 413.64</b>	<b>62 697.83</b>	<b>53 338.50</b>	<b>508 366.75</b>	<b>670 752.14</b>
Résultat de clôture		171 744.72	9 359.33			162 385.39
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total		38 649.14	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			42 691.52

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

38 649.14	au compte 1068 (recette d'investissement)
162 292.29	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Objet: Délibération portant sur le vote des taxes 2022 - DE 2022 02**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2022 comme suit:

	<b>Bases</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Produit</b>
<b>Taxe foncier bâti</b>	403 897	29.67	30.67	130 439
<b>Taxe foncier NB</b>	112 769	24.93	25.77	30 022
<b>Total</b>				<b>160 461</b>

**Objet: Délibération portant sur l'attribution des subventions 2022 - DE 2022 03**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2022:

- ADMR	150€
- Association des Bambins en Folie	750€
- Club de l'Amitié d'activité)	750€ ( seulement en cas de reprise
- OCCE Ecole	2 000€
- Prévention Routière	80€
- L'association des parents d'élèves (APE)	750 €

**Objet: Délibération portant sur l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour la commune - DE 2022 04**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le devis reçu en mairie pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour la commune.

Le devis reçu est:

- Société **SCS ATELIER ET MAGASIN COOPERATIFS**, Route de Verneuil 27160 BRETEUIL pour un montant de 7 200 € HT soit **8 640 € TTC**.

Après examen du devis reçu de la Société **SCS ATELIER ET MAGASIN COOPERATIFS** domiciliée Route de Verneuil 27160 BRETEUIL pour un montant de 7 200 € HT soit **8 640 € TTC** a été validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Cette dépense sera inscrite au compte 2182 en section d'investissement du Budget Primitif 2022.

**Objet: Délibération portant sur l'exploitation d'une usine de recyclage de papiers usagés sur la commune d'Alizay - DE 2022 05**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de la société **INOVA PULP & PAPER** pour l'exploitation d'une usine de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay (27);

Considérant qu'en application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est consulté sur le projet;

Considérant que l'avis du conseil doit être rendu dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête;

Après en avoir délibéré,

émet un avis favorable par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

**Objet: Approbation du Budget Primitif 2022 - DE 2022 06**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Piseux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Piseux pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 597 490.39 Euros**

**En dépenses à la somme de : 597 490.39 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	202 030.39
012	Charges de personnel, frais assimilés	208 400.00
014	Atténuations de produits	36 432.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la section	42 691.52
65	Autres charges de gestion courante	51 925.00
66	Charges financières	5 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 911.48
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>597 490.39</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	29 820.00

73	Impôts et taxes	183 262.00
74	Dotations et participations	217 523.00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	162 385.39
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>597 490.39</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	9 000.00
21	Immobilisations corporelles	58 000.00
23	Immobilisations en cours	7 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 000.00
001	Déficit investissement reporté	38 649.14
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>134 649.14</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 046.14
13	Subventions	17 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 411.48
021	Virement de la section fonctionnement	42 691.52
024	Produits des cessions d'immobilières	4 500.00
041		7 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>134 649.14</b>

**Objet: Annule et remplace la délibération 2022-01 du 22/06/2022 - Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation de résultat - DE 2022 07**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PETITBON Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		160 622.03	29 287.71		29 287.71	160 622.03
Opérations de l'exercice	445 668.92	456 791.61	33 410.12	53 338.50	479 079.04	510 130.11

TOTAUX	445 668.92	617 413.64	62 697.83	53 338.50	508 366.75	670 752.14
Résultat de clôture		171 744.72	9 359.33			162 385.39
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	9 359.33	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		42 691.52

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

9 359.33	au compte 1068 (recette d'investissement)
162 292.29	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Objet: Annule et remplace la délibération 2022-02 du 22/06/2022 Délibération portant sur le vote des taxes 2022 - DE 2022 08**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2022 comme suit:

	Bases	Taux 2021	Taux 2022	Produit
<b>Taxe foncier bâti</b>	403 897	29.67	30.67	130 439
<b>Taxe foncier NB</b>	112 769	24.93	25.77	30 022
<b>Total</b>				<b>160 461</b>

**Objet: Annule et remplace la délibération 2022-06 du 22/06/2022 Approbation du Budget Primitif 2022 - DE 2022 09**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Piseux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Piseux pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 597 490.39 Euros**

**En dépenses à la somme de : 597 490.39 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	202 030.39
012	Charges de personnel, frais assimilés	208 400.00
014	Atténuations de produits	36 432.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la section	42 691.52
65	Autres charges de gestion courante	51 925.00
66	Charges financières	5 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 911.48
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>597 490.39</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	29 820.00
73	Impôts et taxes	183 262.00
74	Dotations et participations	217 523.00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	162 385.39
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>597 490.39</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	9 000.00
21	Immobilisations corporelles	58 000.00

23	Immobilisations en cours	7 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 000.00
001	Déficit investissement reporté	9 359.33
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>105 359.33</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 756.33
13	Subventions	17 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 411.48
021	Virement de la section fonctionnement	42 691.52
024	Produits des cessions d'immobilières	4 500.00
041		7 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>105 359.33</b>

**Objet: Questions diverses.**

#### **Elections:**

Les membres du conseil établissent les plannings du bureau de vote des 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles.

#### **Terrains pépinières:**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a eu un rendez-vous avec Mme FOLLET responsable de l'urbanisme à l'Interco avec Monsieur PETITBON afin d'avoir des conseils concernant la division de parcelle du terrain.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une décision devra être prise rapidement avant la mise en place d'un PLUI qui sera en projet très prochainement.

Madame le Maire proposera un prix de 45 € du m<sup>2</sup> mais attend d'être sûr du prix d'un terrain dans le département.

#### **Logement insalubre:**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle s'est rendue accompagnée du logement 27 dans un domicile dans un état d'insalubrité avancé. Un signalement a été fait auprès de l'ARS et le dossier passera en commission du comité local habitat dégradé le 23 mars 2022. Ces personnes devront être relogées et un arrêté d'insalubrité devra être élaboré.

**Fin de séance: 20h04**